



AGENT DE PROPRETÉ DES ESPACES PUBLICS (H/F) - Contrat PEC

Date limite de candidature

01/04/2023

Missions principales et objectifs

Sous l'autorité du responsable du secteur propreté, l'agent de propreté des espaces publics aura les missions suivantes :

1 - Nettoyer les voies et espaces publics

- Nettoyer par balayage manuel ou mécanisé et lavage
- Vider les corbeilles de propreté
- Évacuation et tri (dépôts sauvages, encombrants...)
- Ramasser les feuilles mortes
- Effectuer le désherbage manuel ou mécanique de la voirie
- Déneiger les voies de circulation et les trottoirs

2- Surveiller la propreté des espaces publics et sensibiliser les usagers

- Surveiller et alerter de la présence de dépôts sauvages
- Repérer les pollutions ou dégradations des espaces publics
- Rendre compte à sa hiérarchie des dégâts constatés
- Prendre l'initiative d'une intervention de premier niveau à titre préventif ou curatif

3- Entretien des équipements et matériels tout en respectant les règles de sécurité liées à la manipulation de produits dangereux

- Entretien des matériels
- Signaler les interventions par une signalisation
- Détecter les anomalies des équipements et les risques d'accidents

4 - Procéder à des activités de manutention

- Installation de barnums, pied de lestage...
- Construction de passerelles, rehaussement de mobilier lors d'inondations...

5 - Conduite des véhicules

- Conduite de transport benne
- Conduite de véhicule utilitaire léger
- Conduite de tracteur
- Vidage des bennes à la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise

Activités ponctuelles ou exceptionnelles :

- Participation à certaines manifestations
- Accueil et accompagnement de nouvelles recrues
- Remplacement des collaborateurs absents
- Autres missions nécessaires à la réalisation du service public selon les fonctions occupées

Infos pratiques

- Disponibilité exigée selon les urgences
- Utilisation d'outil liés aux fonctions
- Permis de conduire souhaité
- Port de charges éventuelles
- Travail en extérieur
- Port des équipements de protection individuelle (EPI) obligatoire
- Station debout prolongée
- Port de charges éventuel

- Temps de travail hebdomadaire de 37h30 réparti sur 5 jours

Contrat d'une durée d'1 an renouvelable avec l'accord de Pôle emploi

Contact

[Postuler en ligne](#)

ou

Envoyer votre candidature à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Direction des ressources humaines
BP 70021 - Eragny-sur-Oise
95611 CERGY-PONTOISE CEDEX